



DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-09-16-05

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 10
- Présents : 10
- Votants : 10
- Procurations : 0

Date de la Convocation : 11 septembre 2026

Date de l'affichage : 11 septembre 2026

Le seize septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MOAL Pierre-Yves, Maire.

PRÉSENTS : MOAL Pierre-Yves, OGER Thibaud, QUENTRIC Magalie, HIRRIEN Jean-Paul, MOAL Michelle, FAGOT Cyrille, GOURCY Sandra, RAUTUREAU Mikaël, BOTHOREL Philippe et ABGRALL Pauline.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : FAGOT Cyrille

Objet : Travaux de ravalement de façade et peinture des menuiseries

Monsieur Jean-Paul HIRRIEN, adjoint chargé des travaux, rappelle la nécessité de réaliser des travaux de ravalement de la façade de la Mairie, incluant le traitement et la réfection des peintures extérieures des menuiseries (portes et fenêtres).

Afin de respecter les règles de la commande publique pour les marchés de montant inférieur aux seuils de procédure formalisée, trois devis ont été sollicités auprès d'entreprises qualifiées.

Les devis reçus sont les suivants :

Entreprise CJL DECORS, basée au Tréhou pour un montant de 29 491,70 € HT. / 32 440,87 € T.T.C.

Entreprise PAUGAM et Fils, basée à Landivisiau pour un montant de 20 789 € H.T. / 29 946,80 € T.T.C.

Entreprise PPS, basée à Landivisiau pour un montant de 19 115,37 € H.T. / 22 938,44 € T.T.C.

Après analyse des propositions, l'entreprise PAUGAM présente le devis le plus avantageux, tant sur le plan du prix que des prestations proposées, pour un montant de 20 789 € H.T. / 29 946,80 € T.T.C.



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-09-16-05

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 029-212901318-20260921-2026_09_16_05-DE

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **9** voix pour et **1** abstention :

➤ **APPROUVE** le devis établi par l'entreprise PAUGAM pour un montant de 20 789 € H.T. / 29 946,80 € T.T.C. pour les travaux de ravalement de la façade de la Mairie et de peinture des menuiseries.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

Fait à Locmélar, le 21 septembre 2026

Le Maire,
MOAL Pierre-Yves

Le secrétaire de séance,
FAGOT Cyrille